

La formation des fonctionnaires stagiaires : les conditions de la réussite

La Conférence des directeurs d'IUFM, à la suite de ses travaux des 28 et 29 janvier et en fonction des premiers éléments de mise en œuvre de la formation des professeurs stagiaires, tient à préciser les conditions nécessaires d'une formation professionnelle de qualité.

Le dispositif retenu repose sur deux principes, celui d'un continuum de formation de la licence à la première année d'exercice, annoncé dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 et rappelé dans la circulaire du 23 décembre 2009 (2009-0753), et celui de l'alternance, manifesté sur l'ensemble du cursus de formation par la présence de périodes d'exercice professionnel entrecoupées de périodes de formation et d'analyse des pratiques.

Pour être mis en œuvre ces deux principes supposent des conditions claires :

- 1. Cette formation doit se dérouler sur un temps de décharge** : à défaut, à viser deux objectifs en même temps, ces enseignants novices ne pourraient disposer de temps suffisant ni pour se former correctement, ni pour exercer leur métier efficacement ;
- 2. Cette formation doit se dérouler sur des temps fractionnés** : seuls des allers-retours entre le lieu de stage et le site de formation permettront à ces débutants de construire en temps réel des réponses appropriées aux questions qu'ils se posent dans l'exercice de leur métier ;
- 3. Cette formation doit prendre place à des moments compatibles avec les objectifs visés** : pour aider véritablement les stagiaires, cette formation ne peut être en décalage avec les moments-clés qui jalonnent l'année scolaire : rentrée, évaluations par périodes, conseils de classe, examens, orientation, etc. ;
- 4. Cette formation doit s'inscrire dans un référentiel de formation commun à l'ensemble des 3 années** : les contenus doivent être définis en relation étroite avec la formation antérieure des deux années de master, en prolongement des acquis vérifiés par le concours tout en prenant appui sur la situation professionnelle de l'année en cours, en référence à une approche par compétences ;
- 5. Cette formation doit revêtir des formes adaptées à la professionnalisation** : les modalités retenues doivent favoriser l'identification de réponses concrètes, précises, réfléchies et adaptées à la diversité des situations de classe rencontrées par les stagiaires ;
- 6. Cette formation doit faire intervenir des formateurs de statuts différents** : la complexité du métier d'enseignant ne saurait se satisfaire d'apports privilégiant un seul type de contenus ou une seule modalité de formation. Pour autant, la pluralité suppose une articulation rigoureuse des interventions entre elles.

Soucieux de l'intérêt du service public et porteurs d'une expertise reconnue aux plans national et international dans ce domaine, les IUFM élaborent un référentiel de formation en lien avec les compétences nécessaires aux futurs enseignants, qui sera publié dans les jours qui viennent.

Contact presse

Conférence des directeurs d'IUFM
Sandra VIÉ
Chargée de communication
Tél. 01 44 32 92 47
sandra.vie@cdiufm.amue.fr